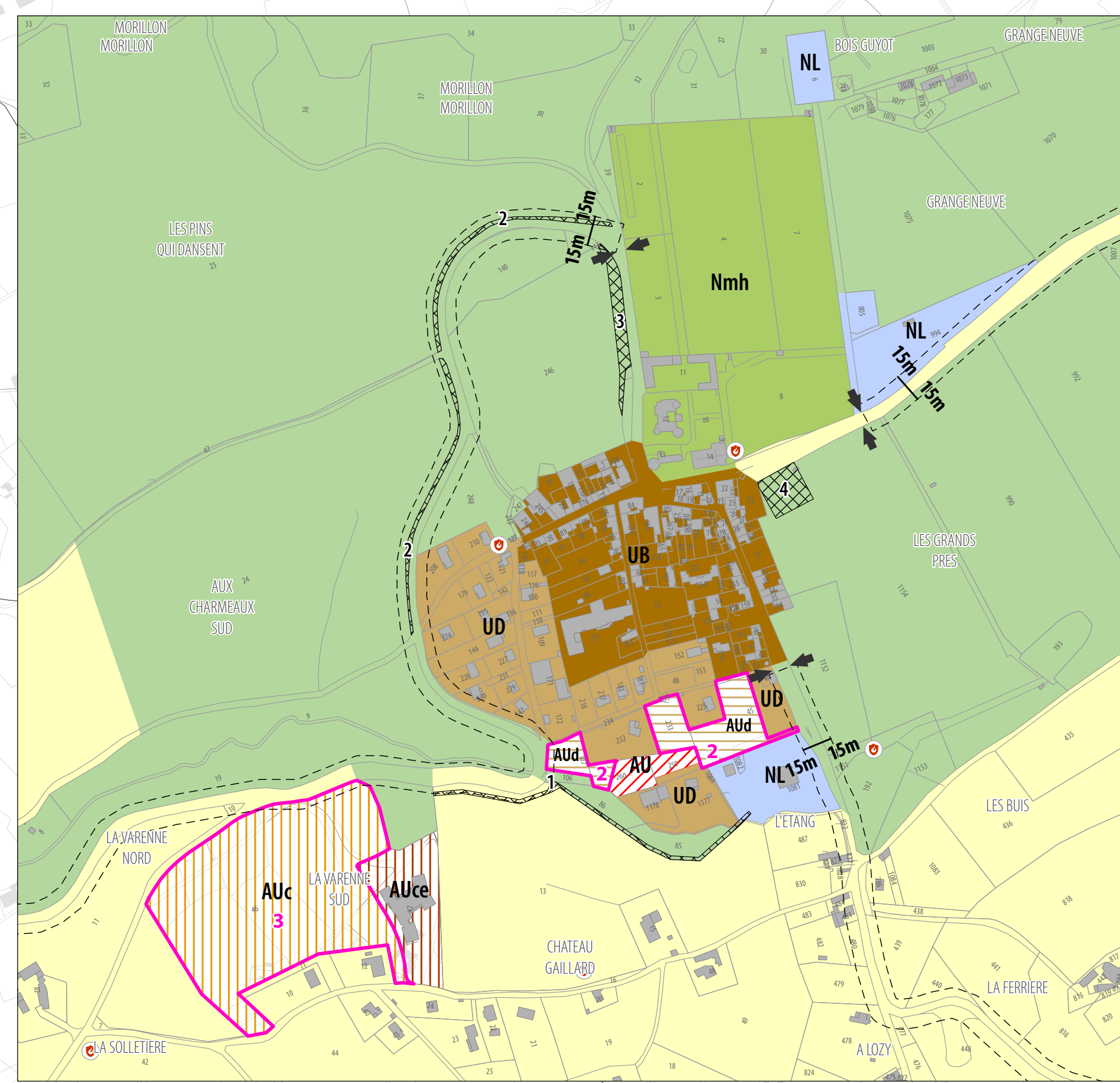


Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage



- ZONES URBAINES :**
- Zone UB : urbaine centrale
 - Zone UD : urbaine pavillonnaire du centre-bourg
 - Zone UF : activités économiques
 - Zone Ur : activités de restauration et d'hôtellerie
- ZONES À URBANISER :**
- Zone AU : à urbaniser non constructible
 - Zone AUC : à urbaniser à vocation d'habitat (lotissement)
 - Zone AUCe : à urbaniser à vocation d'habitat et d'équipement
 - Zone AUCd : à urbaniser à vocation d'habitat
- ZONES AGRICOLES ET NATURELLES :**
- Zone A : agricole
 - Zone N : naturelle
 - Zone Ni : naturelle inondable
 - Zone NL : équipements publics
 - Zone Nc : exploitation de carrière
 - Zone Nmh : naturelle avec périmètre inscrit aux monuments historiques
- PRESCRIPTIONS SE SUPERPOSANT AU ZONAGE :**
- Emplacement réservé
 - Bâtiment susceptible de changer de destination
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement
 - Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)
 - Marge de recul
- ELEMENTS D'INFORMATION :**
- Périmètre de protection autour des sièges d'exploitation agricole
 - Panneau d'agglomération
 - Point de défense incendie